

Séance du 9 FEVRIER 2018

Membres en exercice : 27
Titulaires présents :..... 15
Suppléants présents :2
Pouvoirs :..... 4
Votants : 21

DCC N° 06/2018

--- L'an deux mille dix-huit le neuf Février à 18 heures 00
le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure
Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
salle du Conseil municipal de SALIGNAC, sous la présidence de Monsieur
René AVINENS, président.

Date de la convocation : 30 Janvier 2018

Membres présents : Mmes & MM. René AVINENS, Thierry BELLEMAIN
Joëlle BLANCHARD, Marie-Claude BUCHER (suppléante), Chantal CHAIX,
Jean-Claude CHABAUD, Alain COSTE, Gérard COUTELLE, Béatrice
FIGUIERE, Michel FLAMEN D'ASSIGNY, Yannick GENDRON, Serge
LERDA, Frédéric ROBERT, Philippe SANCHEZ-MATHEU, Christian
TRABUC, Alain RAVEL (suppléant), Pierre-Yves VADOT.

Absent(s) excusé(s) : Grégory BERTONI (pouvoir à B.FIGUIERE), Brice
CHADEBEC, Frédéric DAUPHIN (pouvoir à SANCHEZ-MATHEU), Robert
ESCARTEFIGUE, Patrick HEYRIES (suppléant A.RAVEL), François HUGON,
Olivier LENOIR (pouvoir à M.FLAMEN D'ASSIGNY) Isabelle MORINEAUD
(pouvoir à C.CHAIX), Jean-Noël PASERO (suppléant M.C BUCHER),
Sabine PTASZYNSKI, Farid RAHMOUN, , Michel WATT.

Secrétaire de séance : Pierre-Yves VADOT

OBJET : AVENIR DU BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

--- Monsieur le Président rappelle qu'en 2017, le territoire de l'ex-CCVJ étant à la REOM, la CCJLVD avait été contrainte de créer un budget annexe pour les OM. Effectivement, la REOM nécessitait l'établissement d'un budget annexe car elle confère au service un caractère industriel et commercial (SPIC).

--- Monsieur le Président rappelle que la CCJLVD ayant décidé par DCC n° 86/2017 du 28 septembre 2017 d'assujettir l'ensemble du territoire à la TEOM, 2 possibilités existent pour 2018 :

- **conserver le budget annexe**
- **intégrer les dépenses et recettes relatives aux OM au budget principal**

--- Monsieur le Président **propose donc de supprimer le budget annexe des OM**. Il précise qu'il conviendra alors de mettre en place une comptabilité analytique pour les dépenses et recettes relatives aux ordures ménagères pour une meilleure visibilité et compréhension des chiffres. Il conviendra également de reprendre dans le budget principal l'intégralité du passif, de l'actif et des résultats du budget annexe des ordures ménagères au 1^{er} janvier 2018.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200071033-20180209-DCC-06-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2018

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la suppression du budget annexe des ordures ménagères au 31 décembre 2017,
- **ACCEPTE** la reprise de l'actif, du passif et des comptes et des résultats du budget annexe des ordures ménagères dans le budget principal au 1^{er} janvier 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces administratives pour la suppression du budget annexe des ordures ménagères aux fins d'intégrer ce dernier au budget principal

--- Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,
R.AVINENS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200071033-20180209-DCC-06-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2018